

CONSEIL SYNDICAL DELIBERATION n° 23-10

Séance du 04/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

29/03/2023

Date d'affichage

29/03/2023

Acte rendu exécutoire après
 dépôt en Préfecture le :

11/04/2023

et publication du :

11/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SOLLER Jean-Luc.

Etaient présents :

M. SOLLER Jean-Luc, M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. DUBOIS Stéphane, M. ERTUGRUL Ali, M. GAILLARD Hervé, M. IMBERT Alain, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien, M. SIMONNET Jean-Louis.

Procuration(s) :

M. TIRQUIT Sylvain représentant M. CHAUMATTE Frédéric

Etai(ent) absent(s) :

M. GAUTIER Michaël, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime, M. SANIAL Bernard

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHAUMATTE Frédéric, Mme VIROT Fabienne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PATIN Julien

Objet : Contrat prestation de services SUEZ: entretien des poteaux d'incendie

La convention de prestation de services des poteaux incendie est arrivée à échéance au 31/12/2022. SUEZ nous propose une nouvelle convention d'une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour deux périodes successives d'un an, en prenant en compte le nouveau règlement départemental DECI qui impose un contrôle-pesée tous les 3 ans mais avec un contrôle annuel maintenu.

Le tarif proposé est de 50 € HT par poteau, sachant qu'au 1er avril 2023, 136 poteaux d'incendie ont été recensés

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide à l'unanimité

- d'accepter la proposition de SUEZ pour un montant de 50 € HT par poteau
- d'autoriser le Président à signer la convention avec SUEZ, et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à LOSNE

Le Président

